

La formation continue obligatoire des conducteurs en temps de Covid-19

Le secteur du transport et de logistique a un rôle crucial dans la continuité de la vie économique et sociale des différents pays d'Europe dans la période exceptionnelle de pandémie que traverse le monde. Il permet d'assurer la continuité de l'approvisionnement sur chaque territoire notamment pour les denrées de première nécessité, alimentaires et médicales. Le transport est également indispensable à tous déplacements : soins et emploi. Il est par conséquent nécessaire que les conducteurs de ce secteur soient en mesure de poursuivre leur activité. Or, les cartes de qualification de conducteur (CQC) ont des durées de validité encadrées par une directive européenne

• Organisation de la FCO

Majoritairement, les pays européens du champ de l'enquête ne dispensent plus de formation continue obligatoire au moment de l'enquête.

Sur 11 pays interrogés, 8 pays n'autorisent plus les formations continues obligatoires dans les centres de formation. En effet, il s'avère que les formations continues obligatoires sont souvent rendues impossibles par la fermeture des centres de formation. Ainsi, seules la Belgique, la Finlande et la Suède continuent de dispenser des formations. La Suède et la Belgique (hors Flandres)

• Prolongation de la durée de validité des cartes de qualification de conducteur

Les états qui ne permettent plus aux organismes de formation de dispenser des formations continues obligatoires ont ainsi décidé une prolongation de la durée de validité des cartes de qualification de conducteur, à l'exception de la Pologne.

Grâce à son dispositif de formation en ligne, la Finlande ne semble pas rencontrer de difficultés à perpétuer les formations

• Durée de la prolongation de la validité des CQC

Bien que la prolongation de la date de validité des CQC ait été décidée et appliquée dans la plupart des pays, la durée de prolongation reste très hétérogène. Un délai est en effet octroyé,

(Directive 2003/59/CE) qui exige en particulier la réalisation de formations continues obligatoires (FCO)¹ tous les 5 ans.

Dans le contexte d'état d'urgence sanitaire, ces obligations se voient assouplies par des mesures adoptées par les différents gouvernements européens.

Dans ce cadre, l'AFT avec l'aide de ses partenaires d'EUROTRA², a établi fin mars 2020 un état des lieux des différentes mesures adoptées dans 11 pays européens. Les mesures ici présentées ont été prises suite à un état d'urgence déclaré par les différents gouvernements. Celles-ci pourraient être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

continuent en effet de dispenser des formations en présentiel, alors que la Finlande poursuit les formations en e-learning. Le recours au e-learning pendant la FCO n'est généralement pas permis dans la plupart des autres pays européens. Bien que la transposition au Danemark de la Directive 2003/59/CE autorise dans ce pays le recours au e-learning pour les FCO, les formations y ont été suspendues. En effet, au Danemark, comme en France, il est obligatoire d'effectuer des heures de conduite pendant la FCO, ce qui n'est pas exigé en Finlande.³

continues obligatoires, et n'a donc pas prolongé la durée de validité des CQC. La Suède, bien que continuant à autoriser les formations, s'interroge sur la prolongation éventuelle des CQC, du fait du rétrécissement du marché de la formation (moins d'offre de formation disponible).

à compter de la fin de l'état d'urgence, de deux semaines pour la Hongrie, d'un an pour l'Allemagne ou la Suède.

¹ La formation continue obligatoire = FCO (Article R. 3314-10 du code des transports) d'une durée de 35 heures dans un centre de formation agréé par le préfet de région, doit être renouvelée tous les cinq ans. La FCO permet au conducteur d'actualiser ses connaissances et de parfaire sa pratique en matière de sécurité et de réglementation professionnelle.

² <http://eurotra.eu/>

³ Pour plus d'informations sur la formation des conducteurs en Europe : <https://www.aft-dev.com/actualites/qualification-formations-obligatoires-conducteurs-en-europe>

Annexes :

Pays	Votre pays organise-t-il toujours des FCO	Prolongation des CQC ?	Si oui, durée de la prolongation
 Danemark	Non	Oui, prolongation de la validité décidée le 18 mars 2020 seulement pour le transport national	Prolongation jusqu'au 31 août
 Belgique	Oui jusqu'au 19 Avril	Seule la région des Flandres a décidé de prolonger la validité des CQC	Pour la région des Flandres seulement : 4 mois après la fin de l'état d'urgence
 République Tchèque	Non	Oui, conduire sans CQC valide actuellement ne constitue pas une infraction	Le temps de l'état d'urgence déclaré par le gouvernement
 Espagne	Non	Oui prolongation décidée. Police sensibilisée pour prendre la prolongation en compte	Prolongation jusqu'au 31 juillet 2020 ⁴
 Finlande	Oui : Les formations en ligne sont autorisées	Non	
 Allemagne	Non, interdiction jusqu'au 19/04/2020 (sous couvert de prolongation)	Oui prolongation possible	Prolongation d'un an Examen médical sous 3 mois
 Suède	Oui mais peu de formation disponible	En cours de discussion avec le gouvernement Suédois et les autorités compétences. Il est attendu une décision au cours de cette semaine	Proposition de prolonger un an
 France	Non	Oui prolongation possible, Les policiers et autorités sont sensibilisés pour prendre en compte ces mesures.	Prolongation de deux mois après la fin du confinement.
 Roumanie	Non	Tous les titres qui expirent durant l'état d'urgence restent valides	Prolongation durant l'état d'urgence (actuellement 30 jours après le 16 mars 2020)
 Pologne	Non	Pas de prolongation jusqu'à présent	
 Hongrie	Non	Oui cela a déjà été décidé	Prolongation de 15 jours après la fin de l'état d'urgence déclaré par le gouvernement.

⁴ Mis à jour le 14/04/2020